

## / CAMIEG ÉVOLUTIONS DES PRESTATIONS

*L'ÉVOLUTION DES TAUX DE REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS, COMME CELLE DES COTISATIONS, EST SOUMISE À LA PARUTION D'ARRÊTÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS.*

FO Énergie et Mines a demandé la tenue rapide d'une commission de travail Camieg (24/10/2013) pour proposer rapidement aux Pouvoirs Publics des éléments tangibles d'évolution des taux de remboursement des prestations. **Nous avons obtenu de la Camieg un outil permettant d'avoir en Euros les restes à charge moyens actuels sur les actes d'optique, dentaires et auditifs, mais aussi le nombre d'actes avec du reste à charge.**

FO Énergie et Mines a demandé et obtenu un Bureau de la Camieg (06/11/2013) pour valider les propositions d'améliorations de prestations à 15 M€ et 20 M€. L'objectif pour notre fédération étant une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

FO Énergie et Mines a demandé que les deux chiffrages (sur 15 M€ et 20 M€) soient adressés aux Pouvoirs Publics et aux Employeurs en rappelant la **nécessité de renforcer la solidarité avec les retraités et la mise en place d'un fonds social Camieg.**



« Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2014, qui inclut par son article 24 la récupération des excédents financiers de notre régime spécial maladie des IEG

La CFE CGC a refusé d'aborder un chiffrage à 20 M€, mais a cautionné l'envoi du courrier aux Pouvoirs Publics avec les deux chiffrages! On peut aussi s'interroger sur son positionnement puisqu'elle a toujours suivi les propositions des employeurs à 7 M€ puis à 11 M€. Par opportunisme, elle s'associe ensuite à celles faites par les Pouvoirs Publics à 13 M€ puis maintenant à 15 M€... Qui plus est, elle cautionne la spoliation par l'État des 170 M€ d'excédents des actifs inscrite dans le Plan de Financement de la

Sécurité Sociale 2014, dans le même temps où sa propre confédération vote contre dans tous les organismes de Sécurité Sociale.

La CFDT se rallie un coup aux 7 M€ puis 11 M€ des employeurs, puis revient sur la position à 20 M€ de FO Énergie et Mines (délibération votée en CA Camieg) puis repart sur les 13 M€ des Pouvoirs Publics. Elle a même boycotté le Bureau Camieg de juillet 2013, la Commission du 24 Octobre et le nouveau Bureau de la Camieg du 6 novembre 2013. Elle a également brillé par son absence lors de la réunion au Ministère de l'Énergie du 19 octobre 2013... Rien d'étonnant puisque sa propre confédération cautionne le Plan de Financement de la Sécurité Sociale 2014 (PFLS) et **la spoliation par l'État des 170 M€ d'excédents des actifs.**

7 M€ au départ, 15 M€ aujourd'hui proposés par les Pouvoirs Publics, l'histoire retiendra que cette dernière proposition, que notre fédération juge toujours insuffisante, **n'est pas à mettre au compte de ces deux délégations, mais issues des actions menées par FO Énergie et Mines.**

Alors que le débat parlementaire n'est pas clos sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2014, qui inclut par son article 24 la **récupération des excédents financiers de notre régime spécial maladie des IEG que notre fédération continue de dénoncer, FO Énergie et Mines ne compte pas en rester là et n'abandonne pas ses revendications.**

Un courrier Camieg FO, CGT et CFE a été également envoyé au Ministère de la Santé pour demander une audience dans les meilleurs délais.

Le rendez-vous est fixé le 2 décembre 2013

*Vous trouverez en annexe quelques graphiques comparant les différentes propositions actuelles : 15 M€ et 20 M€.*

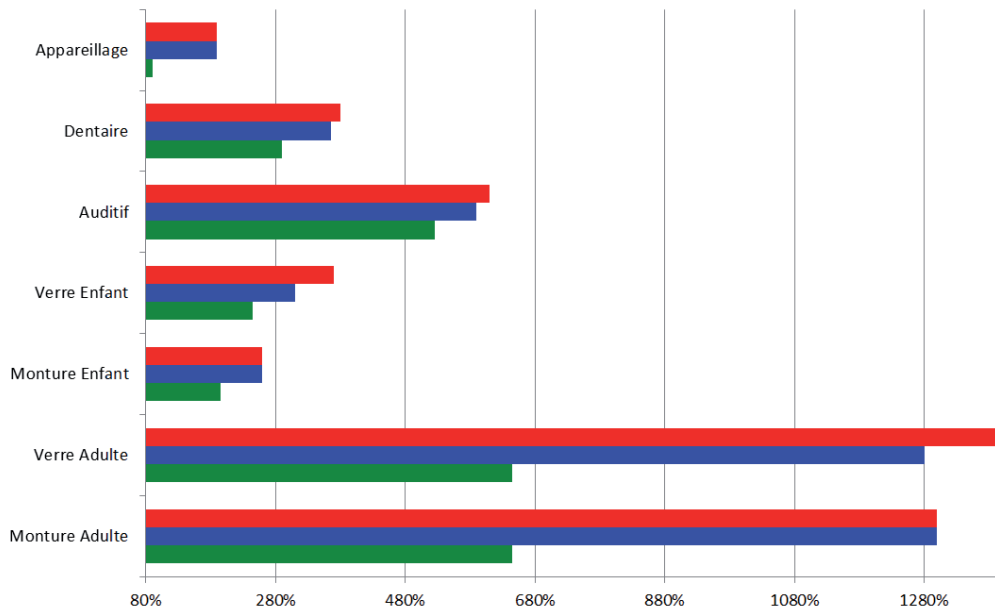
**/ ANNEXE**

novembre 2013

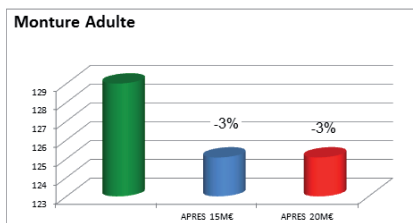
**ÉVOLUTIONS DES PRESTATIONS  
COMPARATIFS DES PROPOSITIONS**

Evolution des taux de remboursement des prestations

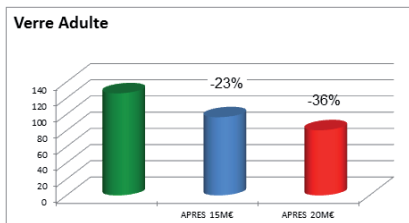
■ Taux 20M€ ■ Taux 15M€ ■ Taux actuels



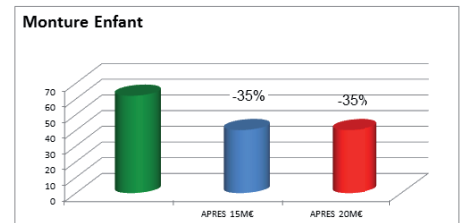
Evolution des Restes à charges avec 15M€ et 20M€



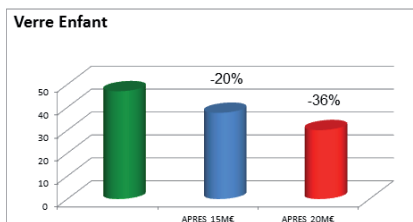
-227 des actes avec reste à charge seraient remboursés à 100%  
-227



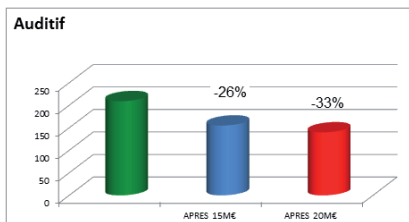
-10 042 des actes avec reste à charge seraient remboursés à 100%  
-17 895



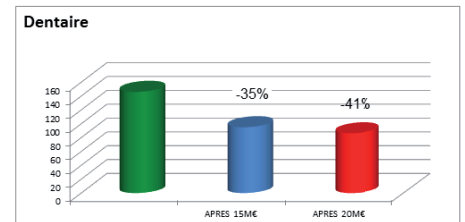
-82 des actes avec reste à charge seraient remboursés à 100%  
-82



-3 982 des actes avec reste à charge seraient remboursés à 100%  
-7 109



-3 651 des actes avec reste à charge seraient remboursés à 100%  
-4 018



-53 864 des actes avec reste à charge seraient remboursés à 100%  
-57 860

*Les restes à charges ont été calculés en T en moyenne*



**/ ANNEXE**

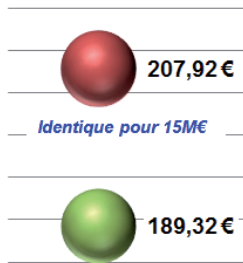


novembre 2013

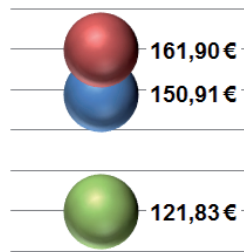
**ÉVOLUTIONS DES PRESTATIONS  
 COMPARATIFS DES PROPOSITIONS**

Quelques exemples d'améliorations des prestations sur 15 M€ et 20 M€ :

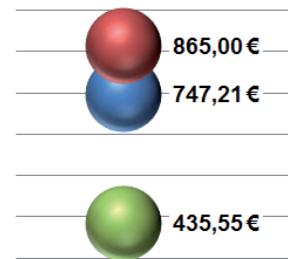
**Montures Adulte**



**Verres Adulte Minimum**



**Verres Adulte Maximum**



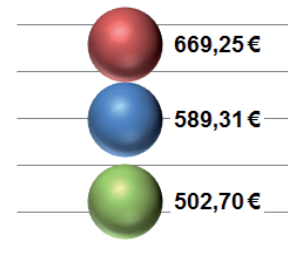
**Montures Enfants**



**Verres Enfant Minimum**

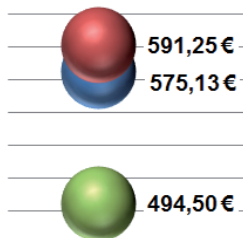


**Verres Enfant Maximum**

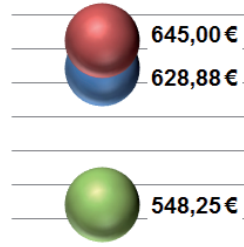


● 15M€  
 ● 20M€  
 ● Actuel

**Prothèses dentaires Sans devis**



**Prothèses dentaires Avec devis**



**Prothèses auditives unilatérales**

